

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

## ARRÊTE n° 288 / 2024

**OBJET :**

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION A L'OCCASION  
DE TRAVAUX**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux prévus au programme de voirie 2024 (VC160 secteur le Peutet),

### **ARRÊTE:**

**Annule et remplace l'arrêté N°268 du 20 novembre 2024**

**ARTICLE 1°** - A compter du lundi 2 décembre 2024 au lundi 9 décembre 2024, la circulation de tous véhicules sera réduite sur la VC160 du numéro 23 Le Peutet jusqu'à l'intersection avec la RD23.

Durant cette même période et au même endroit, la circulation de tous véhicules sera neutralisée deux journées.

La circulation sera rétablie à chaque fin de journée et weekend.

L'accès des riverains, des véhicules de secours et du SICOVAD sera maintenu.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

**ARTICLE 2°** - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise S.T.P.I. en charge des travaux.

**ARTICLE 3°** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

**ARTICLE 4°** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 29 / 11 / 2024

Le Maire,

Thomas VINCENT



